

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030428 – ASA 16/011/2003

Action complémentaire sur l'AU 159/03 (ASA 16/009/2003 du 2 juin 2003) et suivante (ASA 16/010/2003 du 6 juin 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES

MYANMAR

Daw Aung San Suu Kyi (f), secrétaire générale de la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), 58 ans
U Tin Oo [nom corrigé] (h), vice-président de la NLD, 75 ans
et plus d'une centaine de membres et de sympathisants de la NLD, dont 19 membres de l'Assemblée populaire (Parlement), des moines, des médecins, des juristes, des photographes et des étudiants

Londres, le 4 juillet 2003

Amnesty International demeure extrêmement préoccupée par la sécurité d'au moins 90 personnes qui ont « disparu » après les violences perpétrées contre des sympathisants de la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), le 30 mai dernier. L'organisation est également inquiète quant à la sécurité de très nombreuses autres personnes, qui seraient maintenues en détention au secret.

Les autorités du Myanmar n'ont fourni aucune information officielle quant au lieu où se trouvent ces personnes, parmi lesquelles figure Daw Aung San Suu Kyi. La secrétaire générale de la NLD est détenue ou a « disparu » depuis les affrontements du 30 mai. Il y a tout lieu de penser qu'un très grand nombre d'individus sont maintenus en détention sans être autorisés à prendre contact avec leurs proches, à consulter des avocats ou à bénéficier de soins médicaux adaptés.

Les autorités du Myanmar ont déclaré à la mi-juin que 46 personnes avaient été libérées après avoir été interrogées. De sources non officielles, U Soe Win, député NLD à l'Assemblée populaire (Parlement), a été remis en liberté le 29 juin. Selon les informations reçues, son état de santé était préoccupant, et il présentait des marques indiquant qu'il avait été battu pendant sa détention.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a déclaré publiquement que ses représentants avaient pu rendre visite à au moins 30 personnes arrêtées après l'attaque, notamment U Tin Oo. Il a également fait savoir qu'il n'avait pas encore été autorisé à rencontrer Daw Aung San Suu Kyi. La secrétaire générale de la NLD est détenue « *pour sa propre sécurité* » aux termes d'une législation qui prévoit la détention sans inculpation, sans jugement et sans recours judiciaire pour une durée pouvant aller jusqu'à un an. Cette mesure de détention est en outre renouvelable pour une période qui peut atteindre cinq ans. Il semble que les membres du comité exécutif central de la NLD placés en résidence surveillée après les violences soient toujours privés de liberté.

Certaines informations non confirmées indiquent que Ko Ne Win et sept autres membres du mouvement des jeunes de la NLD sont actuellement jugés à Yangon (ex-Rangoon). Ils avaient été arrêtés à la mi-juin 2003.

Vous pouvez consulter la liste des personnes qui, selon certaines sources, ont trouvé la mort, ont « disparu » ou ont été arrêtées après les événements du 30 mai sur le site Internet d'Amnesty International : www.amnesty.org.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous toujours inquiet pour la sécurité de plus d'une centaine de membres de la NLD (entre autres), notamment Daw Aung San Suu Kyi et U Tin Oo, dont on ignore où ils se trouvent depuis l'attaque perpétrée contre des membres de ce parti le 30 mai dernier ;

– exhortez les autorités à fournir des informations sur l'identité de toutes les personnes qui, selon les informations reçues, sont détenues ou ont « disparu », sur le lieu où elles se trouvent et sur le motif légal de la mesure de détention dont elles font l'objet, le cas échéant ;

– appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition les personnes qui ont été interpellées pour avoir exercé de façon pourtant pacifique leur droit à la liberté de réunion, d'association et d'expression, et demandez-leur de ne plus procéder à des arrestations pour ce motif ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie des autorités que les personnes détenues ne seront pas soumises à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements, et qu'elles seront immédiatement autorisées à s'entretenir avec des avocats, à recevoir la visite de leurs proches et à consulter des médecins ;

– faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles des personnes – notamment des membres de la NLD – ont été tuées les 30 et 31 mai 2003, et engagez les autorités à conduire une enquête approfondie et indépendante sur les faits qui se sont produits à ces dates, à rendre les résultats de ces investigations publics et à traduire en justice les responsables présumés, conformément aux normes internationales d'équité.

Vous pouvez également signer la pétition lancée par Amnesty International en faveur de ces personnes sur Internet : <http://web.amnesty.org/pages/mmr-040603-petition-fra>.

APPELS À :

Chef de l'État et du gouvernement Conseil national pour la paix et le développement (SPDC) :

Senior General Than Shwe
State Peace and Development Council
Ministry of Defence, Signal Pagoda Road
Dagon Post Office, Yangon
Union du Myanmar

Télégrammes : General Than Shwe, Yangon, Myanmar

Télex : 21316

Fax : +95 1 652 624

Formule d'appel : *Dear General, / Général*, (si c'est une femme qui écrit) **ou** *Mon Général*, (si c'est un homme qui écrit)

Premier secrétaire du Conseil national pour la paix et le développement (SPDC) :

General Khin Nyunt, Secretary 1
State Peace and Development Council
c/o Director of Defence Services Intelligence (DDSI)
Ministry of Defence, Signal Pagoda Road
Dagon Post Office, Yangon
Union du Myanmar

Télégrammes : General Khin Nyunt, Yangon, Myanmar

Télex : 21316

Fax : +95 1 652 624

Formule d'appel : *Dear General, / Général*, (si c'est une femme qui écrit) **ou** *Mon Général*, (si c'est un homme qui écrit)

COPIES aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 AOÛT 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*